

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	9
COMMUNICATION.....	9
Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020.....	9
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE.....	9
DÉLIBÉRATION N° 2 :	10
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES.....	10
Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux- Année 2025.....	10
RAPPORTEUR : Mme Martine CHAREYRE.....	10
DÉLIBÉRATION N° 3 :	11
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES.....	11
Mandat spécial pour un déplacement à Auschwitz-Birkenau le 5 novembre 2025.....	11
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE.....	11
DÉLIBÉRATION N° 4 :	12
ADMINISTRATION GENERALE.....	12
Parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la Marine par la Ville, la compagnie de fusiliers marins « Colmay »	12
RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire.....	12
DÉLIBÉRATION N° 5 :	15
FINANCES.....	15
Admissions en non-valeur et créances éteintes 2025.....	15
RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire.....	15
DÉLIBÉRATION N° 6 :	16
FINANCES.....	16
Investissement – autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2026.....	16
RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire.....	16
DÉLIBÉRATION N° 7 :	17
FINANCES.....	17
Investissement – autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2026 – budget annexe Cinéma Les Alizés	17
RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire.....	17
DÉLIBÉRATION N° 8 :	18
FINANCES.....	18
Centre Communal d’Action sociale – CCAS – Attribution d’acompte sur la subvention pour l’année 2026.....	18
RAPPORTEUR : Mme Valérie BOULARD.....	18
DÉLIBÉRATION N° 9 :	19
ADMINISTRATION GENERALE.....	19
Avenant n°1 à la convention-cadre de Services Numériques à l’Usager par la Métropole de Lyon.....	19
RAPPORTEUR : M. Emmanuel MAILLET.....	19
DÉLIBÉRATION N° 10 :	20
JEUNESSE.....	20
Prolongation de la Convention Territoriale Globale.....	20
RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI.....	20
DÉLIBÉRATION N° 11 :	21
CULTURE.....	21
Convention DEMOS avec l’Auditorium-ONL et le Centre social Gérard Philippe.....	21
RAPPORTEUR : M. Pascal MIRAILLES-FOMINE.....	21
DÉLIBÉRATION N° 12 :	22
POLICE MUNICIPALE.....	22

Convention de fourrière animale – Renouvellement de la convention SPA pour 2026-2027.....	22
RAPPORTEUR : Mme Sandrine BERTHET.....	22
DÉLIBÉRATION N° 13 :	23
VIE ASSOCIATIVE.....	23
Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025.....	23
RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER.....	23
DÉLIBÉRATION N° 14 :	24
VIE ASSOCIATIVE.....	24
Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2026.....	24
RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER.....	24
DÉLIBÉRATION N° 15 :	25
VIE ASSOCIATIVE.....	25
Association Ecole de musique Harmonie la Glaneuse – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026.....	25
RAPPORTEUR : M. Pascal MIRALLES-FOMINE.....	25
DÉLIBÉRATION N° 16 :	26
VIE ASSOCIATIVE.....	26
Association Réussir l'Insertion à Bron – RIB- Approbation de la convention d'objectifs et attribution des subventions pour l'année 2026.....	26
RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI.....	26
DÉLIBÉRATION N° 17 :	27
VIE ASSOCIATIVE.....	27
Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu - Approbation de la convention d'objectifs et attribution des subventions pour l'année 2026.....	27
RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI.....	27
DÉLIBÉRATION N° 18 :	28
VIE ASSOCIATIVE.....	28
Multi Services Développement – Attribution de subvention pour l'année 2026.....	28
RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI.....	28
DÉLIBÉRATION N° 19 :	29
VIE ASSOCIATIVE.....	29
Association Centre Social et Socioculturel les Taillis - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026.....	29
RAPPORTEUR : M. EZ ZAJJARI.....	29
DÉLIBÉRATION N° 20 :	30
VIE ASSOCIATIVE.....	30
Association Enfants des quartiers et des universités de l'agglomération lyonnaise EQUAL – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	30
RAPPORTEUR : Mme Valérie BOULARD.....	30
DÉLIBÉRATION N° 21 :	31
VIE ASSOCIATIVE.....	31
Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône (CIDFF) – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026.....	31
RAPPORTEUR : Mme Valérie BOULARD.....	31
DÉLIBÉRATION N° 22 :	33
VIE ASSOCIATIVE.....	33
Association Gérard Philippe – Approbation avenant n°1 de la convention d'objectifs 2025, convention de mise à disposition du domaine public, convention annuelle d'objectifs 2026 et attribution de subventions.....	33
RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER.....	33
DÉLIBÉRATION N° 23 :	34
VIE ASSOCIATIVE.....	34
Association Comité de gestion du Centre aéré Bron Parilly – Approbation de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs 2023-2025 et attribution d'une subvention pour l'année 2026.....	34

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER.....	34
DÉLIBÉRATION N° 24 :	35
VIE ASSOCIATIVE.....	35
Association Comité du Personnel de la Ville de bron (COP) – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	35
RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER.....	35
DÉLIBÉRATION N° 25 :	36
VIE ASSOCIATIVE.....	36
Association la Maison des Essarts – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026.....	36
RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER.....	36
DÉLIBÉRATION N° 26 :	37
VIE ASSOCIATIVE.....	37
Association Pôle en Scènes - PES – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026.....	37
RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER.....	37
DÉLIBÉRATION N° 27 :	38
VIE ASSOCIATIVE.....	38
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Louis Aragon – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	38
RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER.....	38
DÉLIBÉRATION N° 28 :	39
VIE ASSOCIATIVE.....	39
Association Le Réveil des Classes – L'Interclasse – Approbation de subvention pour l'année 2026.....	39
RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER.....	39
DÉLIBÉRATION N° 29 :	40
VIE ASSOCIATIVE.....	40
Association Sport dans la Ville – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026	40
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	40
DÉLIBÉRATION N° 30 :	41
VIE ASSOCIATIVE.....	41
Association Sporting Club Bron Terraillon – SCBT – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	41
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	41
DÉLIBÉRATION N° 31 :	42
VIE ASSOCIATIVE.....	42
Association Racing Club Bron Décines Natation - RCBDN – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	42
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	42
DÉLIBÉRATION N° 32:	43
VIE ASSOCIATIVE.....	43
Association Entente Municipale Sportive Bron XV – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	43
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	43
DÉLIBÉRATION N° 33 :	44
VIE ASSOCIATIVE.....	44
Club pétanque Bron Terraillon – CPBT – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	44
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	44
DÉLIBÉRATION N° 34 :	45
VIE ASSOCIATIVE.....	45

Association Bron Taekwondo – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026	45
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	45
DÉLIBÉRATION N° 35 :	46
VIE ASSOCIATIVE.....	46
Association Bron Handball – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	46
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	46
DÉLIBÉRATION N° 36 :	47
VIE ASSOCIATIVE.....	47
Association Bron Basket Club – BBC – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	47
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	47
DÉLIBÉRATION N° 37 :	48
VIE ASSOCIATIVE.....	48
Association Bron Boxing Academy – BBA – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	48
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	48
DÉLIBÉRATION N° 38 :	49
VIE ASSOCIATIVE.....	49
Association Sportive Universitaire Lyonnaise – ASUL – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	49
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	49
DÉLIBÉRATION N° 39 :	50
VIE ASSOCIATIVE.....	50
Association Académie d'Escrime de Bron – AEB – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026.....	50
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	50
DÉLIBÉRATION N° 40 :	51
VIE ASSOCIATIVE.....	51
Association Volley Bron@Lyon Lumière – Attribution de subventions pour l'année 2026.....	51
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	51
DÉLIBÉRATION N° 41 :	52
VIE ASSOCIATIVE.....	52
Association Arc Club de Bron – Attribution d'une subvention pour l'année 2026.....	52
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	52
DÉLIBÉRATION N° 42 :	53
VIE ASSOCIATIVE.....	53
Association Bron Tennis de Table – Attribution de subvention pour l'année 2026.....	53
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	53
DÉLIBÉRATION N° 43 :	54
VIE ASSOCIATIVE.....	54
Dispositif des Bons associatifs – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025.....	54
RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET.....	54
DÉLIBÉRATION N° 44 :	55
VIE ASSOCIATIVE.....	55
Convention 2026 avec l'association AMELY pour les permanences d'accès au droit à la Maison de la Justice et du Droit de Bron.....	55
RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire.....	55
DÉLIBÉRATION N° 45 :	56
MODIFICATION DE TARIFS.....	56
SPL Le Service Funéraire – Tarifs applicables pour l'année 2026.....	56
RAPPORTEUR : Mme Jacqueline PALLUY.....	56
DÉLIBÉRATION N° 46 :	57

POLITIQUE DE LA VILLE.....	57
Convention de mise à disposition et de partenariat pour la gestion d'un Ilot nature.....	57
RAPPORTEUR : Mme Evelyne BRUNET.....	57
DÉLIBÉRATION N° 47 :	58
HABITAT.....	58
Avenant à la Convention de participation financière au Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) pour l'année 2025.....	58
RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire.....	58
DÉLIBÉRATION N° 48 :	59
FONCIER.....	59
Cession de parties des parcelles E 532 et E 957 situées square Laurent Bonnevay au profit de la Métropole de Lyon pour la réalisation du lot B de la ZAC Bron Parilly.....	59
RAPPORTEUR : Mme Evelyne BRUNET.....	59
DÉLIBÉRATION N° 49 :	60
FONCIER.....	60
Transfert de propriété, à titre gratuit, à la Métropole de Lyon d'une partie de la Place de la Liberté.....	60
RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire.....	60
DÉLIBÉRATION N° 50:	61
FONCIER.....	61
Conclusion d'un projet de bail professionnel avec la SCM Pergaud pour l'exploitation d'un pôle médical situé 14 rue Louis Pergaud.....	61
RAPPORTEUR : Mme Martine CHAREYRE.....	61
DÉLIBÉRATION N° 51:	62
URBANISME.....	62
Accord transactionnel avec la SCI YAYLA.....	62
RAPPORTEUR : M. Raphaël SULTANA.....	62
DÉLIBÉRATION N° 52:	64
VOEUF	64
Vœu présenté par l'élu du « Parti Communiste Français » : Donner les moyens aux communes de mettre en œuvre le principe de décentralisation.....	64
RAPPORTEUR : Mme Stéphanie VELLA.....	64

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 décembre 2025 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 11 décembre 2025 à 17 h 30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Bonsoir à toutes et tous, je vous invite à rejoindre votre place. Bienvenue au public, votre présence nous fait toujours très plaisir et chaud au cœur, comme dit ma voisine Valérie Boulard.

Sans plus attendre, je vais procéder à l'appel nominal du Conseil Municipal.

Membres présents :

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Évelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, M. Emmanuel MAILLET (jusqu'à 20h15), Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ-ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI (jusqu'à 20h00), M. Stevens BOBI, Mme Marie BRUNET (arrivée à 17h43), M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN (jusqu'à 18h32), M. Djamel BOUABDALLAH, M. Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA

Membres présents par procuration :

M. Marc DUBIEF, pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSIQUE, pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH, pouvoir à Mme Lucile MOREL
Mme Claire DURAND-MOREL, pouvoir à M. Roger MAZANA
Mme Anne-Laure BADIN, Pouvoir à M. Rémi COURT (à partir de 18h32)
M. Emmanuel MAILLET, pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE (à partir de 20h15)
Mme Maryam EL GUIZANI, pouvoir à Mme Marion CARRIER (à partir de 20h00)

Membres absents :

M. Thibaud HERVÉ, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Fatih DEMIRAY, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Nesrine MECHKAR

Personne n'a d'autre pouvoir ? Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Intervention de M. le Maire

Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Sandrine BERTHET. Nous sommes tous d'accord ?

Sandrine BERTHET est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Mme Sandrine BERTHET, secrétaire de séance.

Intervention de M. le Maire

Je vous fais valider le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre dernier.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas d'intervention*

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Procès verbal adopté.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 2 octobre 2025

Intervention de M. le Maire

Je vous informe que la délibération n° 51 relative à l'acquisition du bien situé au 30-32 rue Léon Bourgeois est retirée de l'ordre du jour.

Avant de commencer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, un mot d'introduction.

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, avant d'ouvrir nos travaux je souhaite dire quelques mots concernant la manifestation en cours en bas de notre mairie par l'Union locale de la CGT et pour précision, c'est bien l'Union locale et non pas les agents territoriaux de la Ville de Bron.

Depuis plusieurs années, l'Union locale occupe un local situé Résidence des Sapins, rue de la Pagère, qui appartient au bailleur LMH, Lyon Métropole Habitat, que la Ville loue pour le mettre à disposition du syndicat. C'est une situation très ancienne, mais c'est aussi, il faut le dire avec honnêteté, une anomalie. Une collectivité n'a pas vocation à payer un tiers pour loger une organisation syndicale. Pour autant, nous avons toujours respecté le rôle et la place du syndicalisme dans notre pays et à Bron et c'est dans cet esprit que, dès le début de l'année, nous avons engagé un travail constructif pour trouver une solution pérenne. Deux réunions se sont tenues avec les représentants de la CGT, en présence notamment de mes adjoints Jacques CHAMPIER et Évelyne BRUNET.

Ces deux réunions ont permis d'exposer clairement les enjeux. Le local occupé aujourd'hui est un LCR, local collectif résidentiel, destiné aux habitants. Par ailleurs, Lyon Métropole Habitat souhaite le récupérer, ce qui est son droit, pour redonner vie à la résidence et répondre ainsi aux besoins de la résidence et du quartier. Une fin de bail au 31 décembre 2025 était donc envisagée.

Malgré tous ces éléments et les propositions formulées au fil des échanges, nous avons bien compris que les conditions n'étaient pas réunies pour avancer sereinement. C'est pourquoi en début de semaine, par la voie de mon cabinet, j'ai proposé à la responsable de l'Union locale plusieurs garanties précises : repousser l'échéance du bail de 6 mois, soit au 30 juin 2026, travailler conjointement avec Lyon Métropole Habitat et les acteurs locaux pour identifier une solution de relogement et tenir une rencontre dans mon bureau conforme à leur demande, rencontre qui doit avoir lieu lundi 15 décembre après-midi.

Dans ce contexte, je veux dire ce soir calmement mais clairement que manifester aujourd'hui n'a strictement aucun sens. C'est un geste et vous vous en êtes rendu compte, purement politique alors même qu'un dialogue est engagé, que des propositions concrètes ont été faites et qu'une échéance commune a été fixée. Comme nous tous ici, je respecte profondément l'action syndicale, j'en veux pour preuve les excellentes relations que nous entretenons avec les syndicats de la Ville, notamment avec la CGT. Mais chacun voit bien que cette mobilisation est instrumentalisée par certains groupes politiques, on a pu le voir sur les réseaux sociaux, notamment l'extrême Gauche et la France Insoumise et je le regrette. Cela ne sert ni la CGT ni les travailleurs qu'elle représente et ce n'est clairement pas à la hauteur.

Dans une période où notre pays traverse tant de défis socio-économiques et humains, il y a beaucoup d'autres raisons de manifester. Mais certainement pas au moment même où une collectivité propose des solutions et encore moins pour contester un travail partenarial engagé depuis des mois.

Pour notre part, nous n'allons pas entrer dans ce jeu, j'en tire simplement les conséquences nécessaires en responsabilité, tout en restant fidèle à la ligne qu'est la nôtre, celle du dialogue, de la transparence et du respect de chacun.

Je vous remercie pour votre attention. Je pensais intéressant et même opportun de rappeler certaines vérités et je leur souhaite une belle manifestation.

Nous allons reprendre l'ordre du jour du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION

**Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2
du 16 juillet 2020**

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention.*

Nous prenons acte de cette communication.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Marie BRUNET entre en séance à 17 heures 43.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux- Année 2025

RAPPORTEUR : Mme Martine CHAREYRE

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Comme chaque année, il convient de présenter à l'Assemblée le rapport d'activité de la CCSPL, Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour l'année 2025, ainsi que les comptes rendus des séances.

Le 9 septembre, nous devions approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024, présenter le rapport annuel du délégataire 2024 Pôle funéraire public Métropole de Lyon, proposer la modification du contrat de délégation de service public avec la SPL Le Service Funéraire, présenter le rapport annuel du délégataire 2024 cinéma les Alizés, et présenter le rapport annuel du délégataire 2024 de la crèche La Clairière.

Il est bien évident que nous pouvons prendre acte de tous ces avis donnés positivement et je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- PRENDRE acte de cette communication.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

Nous prenons acte.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 3 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Mandat spécial pour un déplacement à Auschwitz-Birkenau le 5 novembre 2025

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Intervention de M. le Maire

Mesdames, Messieurs, afin d'encourager, faciliter et valoriser l'engagement citoyen, promouvoir les valeurs de la République, mais aussi prévenir les violences, la ville de Bron organise depuis quelques années dans le cadre de la Cité Educative avec l'association de l'Amicale d'Auschwitz-Birkenau, une journée de visite au camp d'Auschwitz-Birkenau en Pologne.

Cette année, la visite s'est déroulée le 5 novembre et 7 élèves du collège Théodore Monod ont participé à ce voyage.

Monsieur Marc DUBIEF, Adjoint au Maire, et Madame Stéphanie VELLA, Conseillère Municipale d'opposition, ont pu participer à cet événement.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Les dépenses de transports effectuées dans l'accomplissement de ce mandat spécial seront remboursées aux frais réels sur présentation de pièces justificatives et les autres frais exposés seront remboursés.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Marc DUBIEF et Stéphanie VELLA ;
- **PRECISER** que la présente délibération vaut ordre de mission ;
- **DIRE** que les dépenses résultant des frais réellement payés sur présentation des pièces justificatives leur seront remboursées selon les modalités indiquées ci-dessus.

Nous avons eu l'information très tard et nous avons dû envoyer les élèves ainsi que les élus à ce voyage avant de passer ce mandat, tous les élus ici étaient au courant.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Aucune, nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

ADMINISTRATION GENERALE

Parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la Marine par la Ville, la compagnie de fusiliers marins « Colmay »

RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire

Intervention de M. le Maire

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, nous examinons ce soir une délibération très importante, le parrainage par la Ville de Bron de la compagnie des fusiliers Marins Colmay, unité opérationnelle de la Marine nationale.

Ce dossier n'arrive pas devant vous par hasard, il est le fruit d'un travail mené depuis deux ans avec l'état-major de la Marine qui a donné son accord officiel le 4 avril dernier. Il s'inscrit aussi dans le cadre de l'association des Villes marraines qui fédère les collectivités engagées dans le soutien moral de nos forces armées et dans le renforcement du lien entre les armées et la nation.

A la demande des élus d'opposition qui souhaitaient disposer d'un temps supplémentaire pour comprendre les motivations de la Ville, nous avons accepté de le reporter à la séance de ce soir. Dans cet esprit d'ouverture, j'ai reçu avec Stéphane GENIN l'ensemble des groupes d'opposition dans mon bureau afin d'exposer la démarche, les enjeux et les finalités du parrainage. Je souligne que cette rencontre voulue pour éclairer le débat et répondre aux questions s'est tenue à leur initiative et avec toute notre disponibilité. C'est important de le rappeler car cela montre que la méthode retenue par la majorité a été transparente, respectueuse et ouverte au dialogue.

Lors de cet entretien en mairie, certains élus nous ont indiqué souhaiter rencontrer les Ecoles de Santé des Armées de Bron pour compléter leur information. J'ai bien évidemment donné mon accord, je n'ai jamais eu d'ailleurs la moindre difficulté à favoriser un échange direct avec les institutions militaires présentes sur le territoire. Pourtant, dès le lendemain de cette demande, une communication publique est parue sur les réseaux sociaux, relatant des éléments de la réunion tenue dans le bureau et annonçant une opposition ferme à la délibération avant même que la rencontre demandée avec l'Ecole de Santé des Armées n'ait eu lieu. Je le dis là aussi avec calme, mais clarté, on ne peut pas demander un temps de dialogue pour se faire un avis et annoncer 24 heures plus tard que la décision est déjà arrêtée. Ce procédé est en contradiction avec l'esprit de loyauté et de sérieux qui doit présider à nos travaux municipaux.

Deux arguments ont été mis en avant. Tout d'abord, une soi-disant baisse des subventions aux associations. Je le dis sans détour, ce lien n'existe pas, le parrainage n'a évidemment aucun impact sur les politiques de soutien aux associations Brondillantes, aucun arbitrage de ce type n'a été fait ou envisagé.

Mais également, l'idée que la Ville ne soutiendrait pas suffisamment les militaires présents à Bron et inversement. Là encore, les faits disent exactement l'inverse. Comme vous le savez, la Ville de Bron et les Ecoles Militaires de Santé Lyon-Bron ont signé durant le Salon des Maires qui s'est tenu le mois dernier une lettre d'engagement en vue d'une convention armée-collectivité qui couvrira 5 grands axes : les familles militaires, la jeunesse, les réserves, l'innovation et la transition écologique.

Ce partenariat structurant vient précisément renforcer nos liens avec les forces armées installées sur notre territoire. La délibération que nous vous proposons ce soir vise à officialiser le parrainage entre la Ville de Bron et la compagnie de fusiliers marins « Colmay », unité héroïque portant le nom d'un compagnon de la Libération, l'adhésion de la Ville à l'association des Villes Marraines, ainsi que l'autorisation donnée au Maire pour signer les documents afférents.

Ce parrainage permettra de soutenir moralement nos militaires, de créer des actions pédagogiques avec nos écoles, collèges et lycées, transmettre des valeurs d'engagement, de mémoire et de citoyenneté, offrir aux Brondillants un lien direct avec une unité opérationnelle de la Marine et enfin, renforcer le rayonnement national de notre Ville.

Il s'agit aussi d'un engagement symbolique, mais profondément républicain qui fait écho à notre histoire à Bron et à la présence militaire ancienne sur le territoire Brondillant.

En conséquence je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- **APPROUVER ce parrainage ;**
- **M'AUTORISER à signer les chartes de parrainage ;**

- **S'ENGAGER** à procéder au règlement de toutes les dépenses relevant de la signature du parrainage ;
- **DECIDER** l'adhésion de la ville de Bron à l'Association des Villes Marraines qui s'acquittera chaque année de la cotisation annuelle fixée à 1 714 €.

Intervention de M. le Maire

Je vous rappelle que, pour que ce parrainage puisse avoir lieu, il ne faut pas qu'il y ait de vote contre.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame BADIN, Monsieur ANGOSTO.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Chers Collègues, Monsieur le Maire,

Notre groupe Ecologiste est attaché au soutien des forces armées et à la vie des Ecoles Militaires de Santé présentes sur Bron depuis plus de 40 ans. Une grande partie de l'intervention qui est préparée se fait sur la base de ce qui a été communiqué sur les réseaux sociaux donc vous allez voir les arguments qui ont été avancés et l'écart qu'il y a avec ce que vous venez de mentionner.

Notre Ville a des liens forts avec les forces armées ayant sur son territoire plus de 1 000 militaires actifs en formation ou en retraite. Nous sommes favorables au soutien de la Ville, à ses acteurs et jugeons utile de faire connaître leurs métiers à l'ensemble des Brondillants pour développer la citoyenneté et susciter des vocations.

Au Conseil Municipal du 2 octobre, vous aviez déjà présenté au vote une délibération pour que Bron devienne une collectivité marraine d'une unité opérationnelle des forces armées, une unité de la Marine. L'association organisant ce dispositif précise bien que c'est un processus volontaire, contraignant et qui peut s'avérer très long. Une fois présenté au vote en Conseil Municipal, le processus annoncé réclame un vote unanime, gage d'un réel travail préparatoire intégrant tous les élus et ne peut être proposé qu'une fois. Or, en tant qu'élus d'un groupe minoritaire nous avons découvert ce projet d'engager Bron dans ce dispositif lors de la préparation de ce Conseil en octobre, sans concertation préalable, alors que vous précisiez travailler sur le dossier depuis deux ans et avoir l'accord de l'association depuis avril. Nous avions alors refusé la précipitation de cette prise de décision en Conseil Municipal et avions demandé que la délibération soit retirée du vote pour donner le temps du débat, ce qui fut accepté.

Depuis, nous nous sommes rencontrés le 29 octobre pour mieux comprendre les intentions et le bénéfice attendu pour les Brondillants. Le seul argument de cette adhésion avancé était alors celui d'un soutien symbolique aux forces armées françaises. Alors que 25 % des associations risquent de disparaître en 2025 selon la Fédération des acteurs de la solidarité, nous pensions que la Ville de Bron pourrait s'engager plus en avant pour soutenir les associations déjà présentes sur son territoire ou financer des actions de découverte des métiers de l'armée pour les publics scolaires.

Nous avions annoncé publiquement notre position, demandant que, plus encore que la symbolique, le soutien aux forces armées se construise par un travail renforcé avec les différentes générations militaires présentes sur Bron et l'ensemble des Brondillants.

Pour ces raisons, nous vous avions clairement annoncé qu'en l'état et sans explication de la raison de cette démarche et d'un réel bénéfice pour Bron, nous n'étions pas favorables à engager Bron dans ce nouveau dispositif. Nous vous avions très clairement averti de notre position. Sans évolution, si cette délibération était représentée, c'est vous qui mettiez en péril la participation possible un jour de Bron à ce dispositif.

Nous avions aussi accepté votre proposition de rencontrer les responsables de l'Ecole de Santé des Armées pour envisager avec eux les actions qui pourraient être menées entre les forces armées présentes sur la commune et les Brondillants.

Depuis fin octobre, vous ne nous avez pas conviés à rencontrer les responsables de l'ESA, nous avons cependant appris dans les communications de la Ville de Bron que vous aviez établi une lettre d'engagement pour une convention avec l'ESA. Nous constatons que vous avez avancé dans le sens que nous suggérions, mentionnant même une orientation de travail sur la transition écologique. Nous considérons que cet engagement entre la Ville de Bron et l'ESA est un pas dans la direction que nous souhaitons. Ainsi, nous ne maintenons pas une opposition au projet que vous avez par ailleurs avec l'Association de parrainage d'une unité

des forces armées, nous ne voyons pas l'intérêt d'un soutien redondant à nos groupes militaires, mais nous ne voulons pas pour autant vous empêcher de poursuivre votre démarche de soutien symbolique à l'armée.

Ainsi, pour ne pas en empêcher cette action nécessitant un vote unanime, nous ne prendrons pas part au vote.

Intervention de M. le Maire

Très bien.

Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappeler la méthode, c'est vrai que sur le précédent conseil on vous avait demandé le report parce qu'il y avait eu deux ans de préparation et que depuis le 4 avril, vous saviez que vous aviez l'accord de la Marine et on trouvait que pour une délibération sur laquelle il faut l'unanimité, on aurait pu être prévenus plus vite.

Vous nous avez reçus, vous nous avez donné vos explications. On avait demandé qu'il y ait un rapprochement avec l'ESA, ce que vous faites. Comme c'est une lettre d'engagement, je pense que quelque chose va suivre, une convention, et je souhaite que dans la prochaine mandature, pour celui qui sera aux commandes, les groupes d'opposition puissent dire qu'ils sont pour ou contre cette convention.

Je rappelle qu'il y avait deux Ecoles de Santé à l'époque à Bordeaux et à Bron et c'est grâce à Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE qui s'est battu pour que ce soit celle de Bron reste, ce qui n'était pas gagné à l'époque.

Nous voterons pour cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Je vous remercie.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT.

DÉLIBÉRATION N° 5 :

FINANCES

Admissions en non-valeur et créances éteintes 2025

RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire

Intervention de M. le Maire

Mesdames, Messieurs, le comptable de la Ville nous a communiqué une liste de créances irrécouvrables que nous devons prendre en compte dans notre comptabilité. Cette année, le montant de ces titres se monte à 45 869,50 € décomposé comme suit :

- 18 387,52 € de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur ;
- 27 481,98 € de créances éteintes.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le tableau annexé ;
- **ADMETTRE** en non-valeur la somme de 18 387,52 € ;
- **ADMETTRE** en créances éteintes la somme de 27 481,98 €.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 6 :

FINANCES

Investissement – autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2026

RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire

Intervention de M. le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc d'usage d'ouvrir des crédits temporaires afin de permettre de réaliser les investissements qui seraient nécessaires en attente du vote du budget prévu en avril prochain.

Il n'est pas proposé d'ouvrir de crédits au chapitre 204. En effet, seul le Conseil Municipal pouvant attribuer des subventions, l'ouverture provisoire de crédits ne présente pas d'intérêt. De même, il n'est pas nécessaire d'ouvrir des crédits provisoires sur les autorisations de programme, ceux-ci étant automatiquement ouverts.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **M'AUTORISER** à engager, liquider, mandater avant le vote du budget primitif 2026 les dépenses d'investissements suivantes :
 - 270 000 € pour le chapitre 20 - immobilisations incorporelles,
 - 1 220 000 € pour le chapitre 21 - les immobilisations corporelles.
- **PREVOIR** que ces inscriptions seront reprises au budget primitif 2026.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 7 :

FINANCES

Investissement – autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2026 – budget annexe Cinéma Les Alizés

RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire

Intervention de M. le Maire

Je vous demande de bien vouloir :

- **M'AUTORISER** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement d'un montant maximum de 40 000 € en immobilisations corporelles ;
- **PREVOIR** que ces inscriptions seront reprises au budget primitif.

Intervention de M. le Maire

A partir du moment où on passe le budget en avril, pour éviter qu'il ne se passe rien entre aujourd'hui et le mois d'avril, on fait voter au Conseil Municipal une autorisation de crédits d'investissements qui ne doit pas dépasser 25 % du montant de l'investissement de l'année précédente.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 8 :

FINANCES

Centre Communal d'Action sociale – CCAS – Attribution d'acompte sur la subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : Mme Valérie BOULARD

Intervention de Mme Valérie BOULARD.

Comme chaque année, le CCAS sollicite le versement d'une avance sur sa subvention avant le vote du budget primitif 2026, afin de faire face à ses besoins de trésorerie.

Le CCAS est un établissement autonome avec des recettes qui proviennent principalement des contributions des usagers, du soutien de différentes institutions comme la CAF, la Métropole, l'Etat et la Ville qui apporte la contribution la plus significative.

Le Conseil Municipal est invité à décider le principe de versement d'avance, étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent le maxima et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

L'avance au CCAS sera versée en fonction de ses besoins, soit 1,5 M€.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** d'attribuer au titre de l'année 2026 l'avance de la subvention de CCAS d'un montant de 1,5 M€.

Intervention de M. le Maire

Merci Valérie.

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 9 :

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant n°1 à la convention-cadre de Services Numériques à l'Usager par la Métropole de Lyon

RAPPORTEUR : M. Emmanuel MAILLET

Intervention de M. Emmanuel MAILLET

Il s'agit d'étendre l'offre de services numériques mis à disposition de la Métropole et en particulier les deux offres suivantes : data.grandlyon.com et Geonet qui permettent d'échanger sur des appels à projet, la numérotation des voies publiques, l'urbanisme et la consultation de données géographiques sans aucun coût supplémentaire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Métropole de Lyon le premier avenant à la convention-cadre d'offre de services numériques à l'usager ainsi que tous les documents y afférents.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? Aucune.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 10 :

JEUNESSE

Prolongation de la Convention Territoriale Globale

RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Il s'agit d'une délibération purement technique qui concerne la prolongation de la Convention Territoriale Globale. Pour ceux qui n'auraient pas l'information, cette convention fixe notamment l'ensemble des champs d'intervention sur lesquels la CAF intervient sur le territoire, notamment la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès au droit, le logement entre autres.

Nous avions signé la dernière convention en 2021 et elle arrive à échéance au 31 décembre 2025. Dans un contexte d'élections municipales sur l'année 2026, il est proposé, en accord avec la CAF, de prolonger d'une année cette Convention Territoriale Globale 2021-2025 jusqu'au 31 décembre 2026. Cela permettra début 2026 de consacrer du temps au diagnostic de territoire et à l'évaluation de la précédente convention.

Il est envisagé la signature de la nouvelle convention et de son plan d'action début 2027.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la prolongation d'un an de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BOUABDALLAH.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, nous nous prononçons aujourd'hui en faveur de la prolongation de la Convention Territoriale Globale entre la Ville et la CAF dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

La CTG représente un outil stratégique essentiel pour notre territoire, elle garantit la cohérence et la coordination des politiques sociales, l'optimisation des ressources et une complémentarité entre les acteurs, l'accès au droit pour tous nos concitoyens.

Cette prolongation est une opportunité majeure, elle nous permettra de mettre à jour le diagnostic territorial, d'évaluer la précédente convention et de préparer la future CTG et son plan d'action pour 2027. Nous souhaitons que cette mutualisation entre la CAF et la Ville tienne compte dans son prochain plan d'action de 2027 des nouvelles réalités financières, économiques, sociales et psychologiques des familles afin de répondre aux besoins émergents.

Les Brondillants comme la majorité des Français expriment des inquiétudes quant à leur avenir financier et le pouvoir d'achat. Il est donc impératif de réduire les inégalités, de lutter contre le sentiment de déclassement et de renforcer l'inclusion numérique dans un souci constant de cohésion sociale territoriale. Je ne doute pas que la prochaine équipe mettra le plan d'action en place.

Intervention de M. le Maire

Merci.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

CULTURE

Convention DEMOS avec l'Auditorium-ONL et le Centre social Gérard Philipe

RAPPORTEUR : M. Pascal MIRAILLES-FOMINE

Intervention de M. Pascal MIRAILLES-FOMINE

DEMOS est un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale en direction des jeunes habitants des quartiers relevant de la Politique de la ville. Il s'appuie sur un partenariat fort entre les structures sociales, les travailleurs sociaux et les artistes professionnels.

Fort d'une expérience de 6 ans et en raison de l'engouement réaffirmé par les partenaires, le dispositif se perpétue avec deux nouveaux orchestres de jeunes lancés en 2025 par l'Auditorium sur le territoire métropolitain : 16 enfants de la Ville de Bron rejoignent l'orchestre Démos Lyon Centre Métropole Réseau Démos composé de cinq groupes d'enfants issus de communes de Décines, Bron, Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

Ce projet de démocratisation de musique instrumentale et orchestrale s'adresse à des enfants de CE2 et leur famille qui s'engagent dans un projet collectif de 3 ans. Ils sont accompagnés tout au long du projet par le Centre social Gérard Philipe qui fait figure de référent social pour les Brondillants.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville, le Centre social et l'Auditorium collaborent à la mise en œuvre du projet Démos.

Outre de veiller à la cohérence du projet sur son territoire avec l'accompagnement du Centre social et de l'école de musique La Glaneuse, la Ville s'engage à verser une contribution annuelle dont la moitié sera financée dans le cadre de la Cité éducative comme l'Etat s'y est engagé selon les éléments indiqués ci-après.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2024-2027 Orchestres Lyon Métropole Réseau Démos avec l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et le Centre Social Gérard Philipe.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

C'est une intervention qu'a écrite Claire, mais comme elle est malade, je la lis pour elle.

Le projet Démos est national et vit depuis 2010 et à Bron depuis 6 ans seulement. Il cible les quartiers Politique de la ville. Il s'agit d'une démocratisation culturelle qui forme les futurs citoyens en plaçant la musique au cœur de la cité et en donnant une place centrale au travail social.

En effet, chaque enfant se voit confier un instrument de musique pour une période de 3 ans. Il va jouer jusqu'à 4 heures hebdomadaire en atelier avec des artistes, musiciens, chefs de chœur, danseurs, ainsi qu'un travailleur social. Ceci est chapeauté par le Ministère de la Culture et de la décentralisation et financé par la CAF. Il s'agit donc d'une pédagogie innovante, une approche sensorielle, corporelle et créative. Il s'agit enfin d'une expérience collective car dans un ensemble, on doit entendre l'autre et faire avec son rythme et sa présence ; la musique, la culture et la philosophie se rejoignent.

Lilian THURAM est le parrain de ce beau projet.

Notre groupe votera pour cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire

DÉLIBÉRATION N° 12 :

POLICE MUNICIPALE

Convention de fourrière animale – Renouvellement de la convention SPA pour 2026-2027

RAPPORTEUR : Mme Sandrine BERTHET

Intervention de Mme Sandrine BERTHET.

Mesdames, Messieurs, ne disposant pas de fourrière animale communale, la commune confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public de la commune.

La convention de fourrière animale est renouvelée entre la SPA de Lyon et du Sud-Est et la commune de Bron pour une période courant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 pour la somme de 0,90 € par an et par habitant.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Nous commençons maintenant le marathon des délibérations concernant la vie associative, nous en avons une trentaine. Je vous demande de bien suivre, dans la mesure où certains d'entre vous vont devoir sortir puisque vous siégez au CA.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Il s'agit de subventions au titre de l'année 2025, deux subventions à titre exceptionnel et deux subventions de fonctionnement qui n'avaient pas encore été demandées au cours de l'année 2025.

Je veux insister sur la subvention Lire et faire lire puisque j'ai vu dans Bronjour un joli lit titre Lire des livres délivré ; cette subvention est faite pour récompenser l'association Lire à Bron, Lire et faire lire pardon, qui a obtenu le label Ma commune aime lire et faire lire, dont la remise a été faite le 17 novembre à Paris.

Je vous demande :

- D'APPROUVER le versement de ces subventions au titre de l'année 2025.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

Cette délibération et les suivantes présentent l'aide financière apportée aux associations de la ville. Le financement est relativement stable pour les associations par rapport à l'année dernière. Nous tenons toutefois à rappeler que certaines structures ont disparu du paysage temporairement ou de manière définitive, vous avez cité M. Champier, Lire à Bron par exemple, la Biennale de la danse qui n'est que tous les deux ans ou la Maison de quartier des Genêts qui a dû fermer, pour des montants entre 100 et 240 000 €.

Nous remarquons que ces montants pourraient être ventilés en faveur des autres acteurs locaux afin d'être conservés pour le milieu associatif de la Ville. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Pardon, mais vos propos sont erronés.

Je maintiens, et en revanche ce que vous avez dit est vrai, qu'il n'y a pas de baisse des subventions cette année comme il n'y en a pas eu les deux dernières années. Lire à Bron, c'est l'association qui gérait depuis une trentaine d'années la Fête du livre et ce n'est pas nous qui leur avons dit d'arrêter, c'est une décision prise unilatéralement, nous avons été mis devant le fait accompli, on s'est déjà expliqué. Cela remonte à deux ans, vous le savez très bien, et je ne vois pas en quoi c'était nécessaire de le remettre sur le tapis, d'autant plus que nous avons subi la fin de l'association malgré les engagements qu'ils avaient pris devant nous une semaine avant.

Par ailleurs, vous parlez de la Maison de quartier des Genêts pour laquelle une décision de justice a été prise en juillet-août de cette année mettant fin à l'activité. La décision de justice a reconnu, malgré le soutien durable et présent de la collectivité, qu'il y avait un problème de gouvernance. Vous le savez très bien, on s'est déjà expliqué. M. Court, je ne vous ai pas interrompu.

Et concernant la Maison de quartier des Genêts, il y a déjà eu un article dans le Progrès, les activités vont être reprises début 2026 et les financements maintenus. Tout cela sera géré par le Centre social Gérard Philipe, les vacances également.

Question suivante ? Pas d'autre question.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire

DÉLIBÉRATION N° 14 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Il s'agit de subventions au titre de l'année 2026. Vous avez l'ensemble de ces subventions sur un tableau qui vous a été donné, je ne pense pas qu'il soit utile de le répéter.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER le versement des subventions indiquées dans le tableau de cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Mesdames, Messieurs, nous voilà à l'heure du vote des premières subventions 2026 pour nos associations. Il est l'heure de dresser un bilan des baisses perçues par une grande majorité et notamment les associations et structures les plus importantes en taille, en adhérents et en salariés et celles tournées souvent vers la culture, l'éducation populaire ou la jeunesse.

Certaines associations à la marge ont connu quelques augmentations, c'est souvent dû à des demandes ponctuelles qui s'expliquent par un événement exceptionnel ou par des scores obtenus en compétition en hausse et le passage pour certains clubs de sport à des niveaux de classement supérieurs.

Mais nous tenons ce soir à revenir sur la casse effectuée dans beaucoup de structures. Beaucoup ont dû augmenter leurs tarifs d'adhésion ou de service, forme d'impôt indirect et déguisé. Ce sont les Brondillants qui payent à la sortie.

Beaucoup ont dû réduire leurs effectifs, se passer d'un agent d'accueil, d'un comptable, d'un poste de coordination. Des personnes présentes dans nos maisons de quartier, centres sociaux, MJC qui faisaient du lien parfois depuis plus de 30 ans et qui fluidifiaient le quotidien pour la gestion de la structure. Ce sont les Brondillants qui payent à la sortie.

Certaines ont complètement fermé, stop, arrêt forcé. Adieu la renommée nationale de notre ville à l'occasion de la Fête du livre, adieu la maison de quartier des Genêts et cette proximité pour les habitants, ce personnel qui connaissait les jeunes, les seniors, les femmes seules et les particularités de ce quartier enclavé par le boulevard périphérique. Ce sont les Brondillants qui payent à la sortie.

Alors non, tout n'est pas votre faute, Monsieur le Maire sortant, mais cela relève en revanche de votre responsabilité.

Enfin, je tiens à évoquer le centre territorial de santé appelé le Jardin qui effectue un travail énorme de prévention, d'accompagnement des plus vulnérables, travail ô combien précieux et indispensable dans une société décousue. Vous vous vantez d'avoir soutenu cette association, mais je tiens à rappeler que hormis les 10 000 € versés pour leur installation en 2023, toutes leurs demandes de subvention depuis se sont vues refusées. Notre commune compte des quartiers parmi les plus pauvres de la Métropole, ce sont les Brondillants qui payent à la sortie.

C'est en dénonçant tout cela que nous voterons pour les montants que vous proposez pour 2026.

Intervention de M. le Maire

Ok, on avance.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. CHAMPIER.

DÉLIBÉRATION N° 15 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Ecole de musique Harmonie la Glaneuse – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Les associations ayant des subventions cumulées supérieures à 23 000 € doivent s'accompagner obligatoirement d'un conventionnement en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000.

Nous avons là le détail des subventions de la Glaneuse qui n'ont pas changé, avec le fonctionnement de l'association pour un montant de 81 168 € et les différents projets Orchestre à l'école, classe SEGPA, classe de musique renforcée au collège Théodore Monod.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions 2026 à l'Association Ecole de musique la Glaneuse et d'approuver la convention d'objectifs annexée à la délibération.

La contribution financière de la Ville sera versée selon le calendrier indiqué.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 des subventions d'un montant maximal de 90 368 € à l'Association Ecole de musique Harmonie la Glaneuse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 16 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Réussir l'Insertion à Bron – RIB- Approbation de la convention d'objectifs et attribution des subventions pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI

Intervention de M. le Maire

Je demande à Sonia et Valérie de sortir.

Mme Valérie BOULARD et Mme Sonia GRANDSERRE sortent de la salle.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Merci M. le Maire, ici une subvention pour l'association RIB, Réussir l'Insertion à Bron. Vous avez pu prendre connaissance des différentes lignes de subventions pour un montant total de 163 334 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 des subventions d'un montant maximal de 163 334 € à l'Association RIB et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie BOULARD et Mme Sonia GRANDSERRE.

Elles réintègrent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 17 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu - Approbation de la convention d'objectifs et attribution des subventions pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI

Intervention de M. le Maire

Je demande à Sonia, Emmanuel, Valérie et Stéphanie de sortir.

Mme Valérie BOULARD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Sonia GRANDSERRE et Mme Stéphanie VELLA sortent de la salle.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Pour la Mission Locale Bron Décines Meyzieu, le montant total proposé est de 112 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de fonctionnement de 112 000 € à l'Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie BOULARD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Sonia GRANDSERRE et Mme Stéphanie VELLA.

Ils réintègrent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 18 :

VIE ASSOCIATIVE

Multi Services Développement – Attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI

Intervention de M. le Maire

Je demande à Nathalie de sortir.

Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD sort de la salle.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Attribution de subvention pour 2026 à l'Association Multi Service Développement. Le montant total proposé pour 2026 est de 14 250 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2026 de 14 250 € à l'Association Multi Service Développement tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote :

Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD.

Elle réintègre la salle.

DÉLIBÉRATION N° 19 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Centre Social et Socioculturel les Taillis - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. EZ ZAJJARI

Intervention de M. le Maire

Valérie, Emmanuel, Jacques et Évelyne doivent sortir.

Mme Valérie BOULARD, M. Emmanuel MAILLET, M. Jacques CHAMPIER et Mme Evelyne BRUNET sortent de la salle.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Ici, le Centre Social et Socioculturel les Taillis. Vous avez le détail des différentes lignes de subventions qui représentent un montant total de 552 760 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 des subventions d'un montant maximum de 552 760 € à l'Association Centre Social et Socioculturel les Taillis et le calendrier de versement présenté :
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Centre Social les Taillis qui aura un bâtiment neuf lors du prochain mandat.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie BOULARD, M. Emmanuel MAILLET, M. Jacques CHAMPIER et Mme Evelyne BRUNET.

Ils réintègrent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Enfants des quartiers et des universités de l'agglomération lyonnaise EQUAL – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : Mme Valérie BOULARD

Intervention de Mme Valérie BOULARD

La Ville apporte son soutien financier et logistique à l'association Enfants des Quartiers et des Universités de l'Agglomération Lyonnaise, EQUAL. Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants de subvention annuelle 2026 à l'association EQUAL, d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération et d'autoriser le versement d'un premier acompte au mois de janvier avant le vote du budget primitif 2026.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 92 542 € à l'Association EQUAL et le calendrier de versement présenté.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 21 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône (CIDFF) – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026

RAPPORTEUR : Mme Valérie BOULARD

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions annuelles 2026 à l'Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône, d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération et d'autoriser le versement des acomptes.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 des subventions d'un montant maximal de 19 000 € à l'Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône et le calendrier de versements présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ?

Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Bonjour, je lirai le texte qu'avait prévu de lire Madame DURAND-MOREL.

Le CIDFF, Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, accompagne les femmes dans l'emploi et les victimes de violences domestiques. Il existe un réel maillage territorial qui permet de faire le job. C'est le terme utilisé par Claire. Pourtant, le budget de l'Egalité hommes-femmes a diminué, seule l'aide d'urgence progresse car il s'agit d'un droit. Aujourd'hui, nous notons 156 féminicides, 156 femmes tuées par patriarcat, les hommes s'octroient le droit de vie et de mort sur les femmes.

A quoi cela sert encore aujourd'hui de dire non pour le 25 novembre, de parler même mal de ces tragédies puisque rien ne change ?

Il s'agit là d'un abandon politique. Chers élus, imaginons l'inverse : que les hommes soient tués par des femmes, le gouvernement laisserait-il faire ? J'en doute. La plus jeune avait un an, son père l'a tuée devant sa maman pour se venger d'elle, la plus âgée avait 94 ans. Une honte.

Chaque 23 secondes, une femme est victime de harcèlement sexuel, chaque 2 minutes une femme est victime de viol ou tentative d'agression sexuelle. Chez nous, le masculinisme tue et cette constatation est terrible au 21^{ème} siècle.

Intervention de M. le Maire

Merci. Valérie.

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Je vous rejoins, Monsieur MAZANA. Malheureusement, ce fléau est réel, la ville de Bron a mis en place plusieurs actions pour aider ces femmes, notamment le logement d'urgence qui permet à ces femmes de se reconstruire. Ce n'est qu'un premier logement, c'est vrai mais nous sommes en partenariat avec le Mas, on avance et on voit que ça marche.

Nous avons mis en place des sacs de première nécessité. Souvent, ces femmes sont obligées de quitter leur domicile, de fuir le foyer familial. C'est incompréhensible. Et le CCAS a élaboré ces kits de première nécessité.

Et je vais vous dire, on l'a fait évoluer, parce que quitter son domicile l'été ou l'hiver, cela ne nécessite pas d'avoir les mêmes choses et dans le kit de première nécessité pour ces personnes victimes de violences, nous avons élaboré un contenu avec des affaires chaudes, une gourde pour garder un liquide chaud, un bonnet, des chaussettes, enfin, tout le nécessaire.

Mais je vous rejoins, malheureusement le nombre de féminicides augmente et la Ville de Bron met en place certaines actions pour venir en aide à ces femmes. Merci.

Intervention de M. le Maire

Pour compléter, en faisant de Bron une ville plus sûre avec une présence policière plus importante qu'avant et en étant passé de 35 à 300 caméras de vidéoprotection, on rend la ville de Bron plus sûre et donc moins d'agressions envers les femmes.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 22 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Gérard Philipe – Approbation avenant n° 1 de la convention d'objectifs 2025, convention de mise à disposition du domaine public, convention annuelle d'objectifs 2026 et attribution de subventions

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Valérie, Tarik et Linda doivent quitter la salle.

Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ-ZAJJARI et Mme Linda TABTE sortent de la salle.

Et on prend note du départ à 18 heures 32 de Madame BADIN qui donne son pouvoir à Monsieur COURT.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Cette délibération se décline en 4 points : l'approbation de l'avenant n° 1 de la convention d'objectifs 2025, l'approbation de la mise à disposition du domaine public, l'approbation de la convention d'objectifs 2026 et l'approbation de l'attribution de subventions.

Je voudrais revenir sur l'avenant n° 1, écoutez moi bien M. Court, cela concerne la nouvelle implantation de l'association Gérard Philipe dans le quartier des Genêts et nous aurons très rapidement l'ouverture d'un accueil jeunes de 11 à 17 ans pour la période de Noël, et le démarrage de la réflexion pour le travail d'ingénierie visant à favoriser l'implantation progressive des activités du centre sur ce nouveau quartier.

La subvention totale est de 1 021 688 €, payée 25 % en janvier, 25 % en avril, 25 % en juillet et le reste en octobre.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement immédiat d'une subvention exceptionnelle d'investissements de 5 976 € pour l'aide d'équipement et d'une subvention exceptionnelle de 26 752 € pour l'étude ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant et la convention de mise à disposition du domaine public pour les locaux sis 10 rue Jacques Daligand à Bron ;
- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 1 021 688 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs 2026.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ?

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci. On est là sur un avenant qui permet au centre social Gérard Philipe de gérer le trou laissé par la disparition de la Maison de quartier des Genêts. J'ai eu l'occasion de le dire lors de ma précédente intervention, le centre social Gérard Philipe a souffert des baisses de subventions de la Ville depuis 2022 et c'est vraiment grâce à l'ouverture d'un deuxième centre social Jacques Duret que l'équilibre budgétaire a pu être maintenu. C'est important qu'on se le dise.

Notre intervention vise simplement à vous dire que nous serons vigilants sur les semaines qui viennent sur l'état des subventions et les conditions générales pour que ces nouvelles missions puissent être effectuées de la meilleure manière tant pour le personnel du centre social Gérard Philipe que pour le public concerné tant dans le quartier de Terraillon dans lequel ils œuvrent actuellement que dans le quartier des Genêts qui effectivement, se retrouve en souffrance et qui a besoin de cet accompagnement.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Si cela peut vous rassurer, Madame MOREL, nous entretenons d'excellentes relations avec la direction du centre social et je remercie d'ailleurs mes adjoints qui collaborent avec le centre social Gérard Philipe.

Et je pense que la vigilance dont vous parlez ne doit pas s'appliquer qu'aux prochaines semaines, mais aux prochaines années également.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ-ZAJJARI et Mme Linda TABTE.

Ils réintègrent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 23 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité de gestion du Centre aéré Bron Parilly – Approbation de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs 2023-2025 et attribution d'une subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Soyez vigilants, Martine, Sonia, Grégory, Tarik et Isabelle doivent quitter la séance.

Mme Martine CHAREYRE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Grégory BRUNET, M.Tarik EZ-ZAJJARI et Mme Sonia GRANDSERRE sortent de la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Nous avons deux points pour le centre aéré : l'approbation de l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs 2023-2025 et l'attribution d'une subvention pour l'année 2026 d'un montant de 301 873 € qui sera versée en 4 fois, 25 % en janvier, 25 % en avril, 25 % à juillet, le solde à partir d'octobre.

Je voulais rappeler pour information que cette subvention représente 45 % des produits totaux de l'association.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette subvention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention.

Intervention de M. le Maire

Une information a été transmise aujourd'hui, mais qui ne change pas grand-chose, la subvention que l'on vote n'est pas de 301 873 €, mais de 302 227 €, elle est légèrement supérieure, 400 € d'écart. C'est dû à un ajustement lié au personnel mis à disposition. C'est un calcul RH. Le montant voté est de 302 227 € et non pas 301 873 €.

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Martine CHAREYRE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Grégory BRUNET, M.Tarik EZ-ZAJJARI et Mme Sonia GRANDSERRE.

Ils réintègrent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 24 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité du Personnel de la Ville de Bron (COP) – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Évelyne, Sonia, Emmanuel et Stéphanie VELLA doivent quitter la salle.

Mme Evelyne BRUNET, M. Emmanuel MAILLET, Mme Sonia GRANDSERRE et Mme Stéphanie VELLA sortent de la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Nous avons tous assisté à cette belle fête de Noël qui était hier après-midi avec la remise des cadeaux de Noël.

Nous avons à voter la convention plus la subvention, la subvention s'élevant à 241 000 €.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter cette subvention et la convention.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ?

Mme MOREL

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je veux nous excuser auprès de l'ensemble des agents de la Ville, nous n'avons pas été présents hier pour la simple et bonne raison que nous n'avons pas reçu d'invitation.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Evelyne BRUNET, M. Emmanuel MAILLET, Mme Sonia GRANDSERRE et Mme Stéphanie VELLA.

Ils réintègrent la salle.

Intervention de M. le Maire

Madame MOREL, parfois vous venez à des manifestations où vous n'êtes pas invitée.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Monsieur le Maire, nous sommes élus, nous devons avoir ce type d'information.

Intervention de M. le Maire

Parfois vous êtes invitée, vous ne venez pas, je pense aux nombreuses fois pour le devoir de mémoire.

DÉLIBÉRATION N° 25 :

VIE ASSOCIATIVE

Association la Maison des Essarts – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demande à Nathalie et Jacqueline de sortir.

M. Jacques CHAMPIER et Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD sortent de la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Madame MOREL, je voudrais vous rassurer, j'étais moi-même dans l'opposition pendant 6 ans et il m'est souvent arrivé d'aller dans beaucoup de manifestations sans avoir reçu de carton d'invitation.

Pour aller souvent dans les assemblées générales, dans les manifestations d'associations, je suis très heureux de vous voir très souvent depuis un mois, je ne vous avais pas beaucoup vue avant.

Intervention de M. le Maire

Et c'est le COP qui invite, ce n'est pas la Ville. Il faut peut-être se demander pourquoi vous n'êtes pas invités.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Pour la Maison des Essarts, nous aurons à voter une convention d'objectifs plus l'attribution d'une subvention pour l'année 2026 d'un montant de 304 555 €.

Petite modification, 40 % seront versés en janvier, 20 % en avril, 20 % en juillet et le solde sera versé en octobre.

Cette subvention représente 34 % du total des produits de l'association.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- **APPROUVER** au titre de l'année 2026 cette subvention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote :

M. Jacques CHAMPIER et Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD.

Ils réintègrent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 26 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Pôle en Scènes - PES – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demande à Pascal, Martine et Tarik de quitter la salle.

Mme Martine CHAREYRE, M. Pascal MIRALLES-FOMINE et M. Tarik EZ-ZAJJARI sortent de la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Nous avons deux points à voter : l'approbation de la convention d'objectifs et la subvention de l'année 2026 d'un montant de 678 210 €, égale au centime près à la subvention 2025, avec un paiement de 25 % en janvier, 25 % en avril, 25 % en juillet, le solde en octobre.

Pour votre information, cette subvention représente 43,5 % du total des produits de l'association.

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'objectifs ;
- **AUTORISER** le versement de cette subvention au titre de l'année 2026.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire

Ne prennent pas part au vote :

Mme Martine CHAREYRE, M. Pascal MIRALLES-FOMINE et M. Tarik EZ-ZAJJARI.

Mme Martine CHAREYRE réintègre la salle, M. Pascal MIRALLES-FOMINE et M. Tarik EZ-ZAJJARI restent à l'extérieur pour la prochaine délibération.

DÉLIBÉRATION N° 27 :

VIE ASSOCIATIVE

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Louis Aragon – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demande à Pascal, Tarik et Lucile MOREL de quitter la salle.

M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Tarik EZ-ZAJJARI et Mme Lucile MOREL sortent de la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Nous avons à approuver la convention d'objectifs et la subvention 2026 d'un montant de 519 332 €, avec un paiement de 50 % en janvier, 25 % en avril, 20 % en juillet et le solde correspondant à environ 5 % à partir d'octobre.

Cette subvention représente 44,5 % du total des produits de l'association.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette convention et cette subvention.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire

Ne prennent pas part au vote :

M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Tarik EZ-ZAJJARI et Mme Lucile MOREL.

Ils réintègrent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 28 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Le Réveil des Classes – L'Interclasse – Approbation de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demande à Jacqueline de quitter la salle.

Mme Jacqueline PALLUY sort la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Il s'agit d'une subvention plus modeste de 1 500 €, sachant qu'il n'y a pas de convention en dessous de 23 000 €, pour le Réveil des Classes.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER cette subvention de 1 500 € pour Le Réveil des Classes.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote :

Mme Jacqueline PALLUY.

Elle réintègre la salle.

DÉLIBÉRATION N° 29 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Sport dans la Ville – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

Merci M. le Maire, bonsoir à tous. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 35 390 € à l'Association Sport dans la Ville et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 30 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Sporting Club Bron Terraillon – SCBT – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous remercie M. le Maire. Cela concerne le Sporting Club Bron Terraillon.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 38 900 € à l'Association Sporting Club Bron Terraillon et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 31 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Racing Club Bron Décines Natation - RCBDN – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous remercie M. le Maire. Le Club de Bron Décines Natation. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 62 700 € à l'Association Racing Club Bron Décines Natation et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 32:

VIE ASSOCIATIVE

Association Entente Municipale Sportive Bron XV – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

L'EMS Bron XV, club de rugby, vient de changer de bureau.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

-APPROUVER l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 45 000 € à l'Association Entente Municipale Sportive Bron XV et le calendrier de versement présenté ;

-AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 33 :

VIE ASSOCIATIVE

Club pétanque Bron Terraillon – CPBT – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

Le Club de pétanque a récemment enregistré l'arrivée d'un grand champion et le retour d'une championne, ce qui fait forcément notre joie puisque le club s'enrichit au niveau sportif.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 28 500 € à l'Association Club Pétanque Bron Terraillon et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 34 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Taekwondo – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

Merci M. le Maire. Avant, je voudrais féliciter le fils de Monsieur Jacques ALESIO, plombier aux Essarts, qui a obtenu la seule médaille française aux championnats d'Europe senior en 58 kg, il est vice-champion d'Europe.

J'avais à cœur de le féliciter ce soir.

Applaudissements.

Si je pouvais avoir les mêmes résultats au tennis ça serait fabuleux.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 27 700 € à l'Association Bron Taekwondo et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 35 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Handball – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

Il s'agit du Club Bron Handball pour lequel je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 72 900 € à l'Association Bron Handball et le calendrier de versement présenté ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 36 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Basket Club – BBC – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

Merci M. le Maire. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 44 000 € à l'Association Bron Basket Club et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je voudrais remercier publiquement Monsieur Bernard PEDRI qui est resté au club pendant 20 ans en tant que président et qui a quitté sa fonction fin juin lors de l'assemblée générale. Il a été remplacé par Madame Cécile ORY. Bernard a œuvré pendant 20 ans, il est arrivé au club en tant que joueur à 15 ans, il a passé toute sa vie au club. J'ai une pensée pour lui ce soir. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 37 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Boxing Academy – BBA – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

Le Bron Boxing Academy. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 40 000 € à l'Association Bron Boxing Academy euros et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je vous demande également d'avoir une pensée le 19 décembre pour Monsieur Léonardo MOSQUEA qui remettra son titre en jeu, titre acquis le 12 juin à Bron, dernière étape avant un probable championnat du monde.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 38 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Sportive Universitaire Lyonnaise – ASUL – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

L'ASUL Bron Athétisme. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 80 000 € à l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 39 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Académie d'Escrime de Bron – AEB – Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

L'Académie d'Escrime de Bron. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention de 29 500 € à l'Association Académie d'Escrime de Bron et le calendrier de versement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 40 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Volley Bron@Lyon Lumière – Attribution de subventions pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demande à Monsieur ANGOSTO de quitter la salle.

M. Jean-Pierre ANGOSTO sort de la salle.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Pour le Volley Bron@Lumière. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2026 de 12 000 € à l'Association Volley Bron@Lyon Lumière.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote :

M. Jean-Pierre ANGOSTO.

Il réintègre la salle.

DÉLIBÉRATION N° 41 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Arc Club de Bron – Attribution d'une subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demande à Évelyne de sortir.

Mme Evelyne BRUNET sort de la salle.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER le versement de la subvention 2026 de 7 600 € à l'Association Arc Club de Bron telle présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote :

Mme Evelyne BRUNET

Elle réintègre la salle.

DÉLIBÉRATION N° 42 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Tennis de Table – Attribution de subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demande à Tarik de quitter la salle.

M. Tarik EZ-ZAJJARI sort de la salle.

Intervention de M. Grégory BRUNET

L'Association Bron Tennis de Table. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER le versement de la subvention 2026 de 3 200 € à l'Association Bron Tennis de Table tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote :

M. Tarik EZ-ZAJJARI.

Il réintègre la salle.

Intervention de M. le Maire

Toutes ces délibérations concernant les subventions aux associations ont été adoptées à l'unanimité.

Par ailleurs, au bout de 5 ans, je tiens à remercier tous les adjoints et notamment Jacques CHAMPIER pour son implication au sein du milieu associatif. En 5 ans, nous avons respecté et appliqué les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes qui disait que la Ville de Bron versait un montant de subvention trop important et qu'elle ne regardait pas suffisamment à quoi était destiné l'argent, votre argent.

Nous avons aussi mis fin à des détournements comme vous le savez et je pense notamment à ce qui s'est passé, qui remontait à des années, au Hand. Grâce au système de critérisation qui avait même été demandé par l'ancien adjoint au sport, Monsieur BOUDEBIBAH, on avait mis en place en début de mandat un système de critérisation qui a permis à la très grande majorité des associations sportives et culturelles de voir leur subvention augmenter, j'en veux pour preuve le Volley dont vous êtes co-président, Monsieur ANGOSTO.

Parallèlement à cela, on parlait tout à l'heure d'un milieu associatif, si on vous écoutait, qui plongeait, on a vu le nombre d'associations au contraire augmenter, ce qui montre une certaine vitalité et que la Ville est accueillante et soutient.

Et on ne gère plus une ville en 2025 comme on pouvait le faire il y a 15/20 ans à coups d'injection d'argent public à tout-va, je rappelle que nous n'avons pas augmenté les impôts et que nous avons dû avoir une gestion plus rigoureuse et plus moderne notamment en allant chercher de l'argent ailleurs. D'ailleurs, votre club en a bénéficié. Et quand on va chercher notamment auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes des minibus - on en a encore distribué 4 ou 5 cette année et de même l'an prochain -, c'est autant d'économies réalisées par les associations.

L'aide aux associations, ce n'est pas uniquement le montant qui figure sur la délibération, c'est plus que cela.

En tout cas, merci à tous d'avoir voté à l'unanimité, ce qui montre que la politique que l'on mène en matière associative n'est peut-être pas si mauvaise que cela.

Nous passons à la délibération suivante.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Monsieur le Maire...

Intervention de M. le Maire

Non, on passe à la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° 43 :

VIE ASSOCIATIVE

Dispositif des Bons associatifs – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. Grégory BRUNET

Intervention de M. le Maire

Ça aussi, c'est nouveau, nous en sommes à la 3^{ème} année et cela permet à des jeunes Brondillants de bénéficier de certains tarifs.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je voudrais également ajouter, si vous permettez, Monsieur le Maire, concernant les associations sportives, que si les associations sportives se portaient mal, sachant qu'on a 4 associations qui ont vu leur bureau renouvelé cette année, les bénévoles auraient du mal à s'engager dans des associations qui se portent mal.

Dispositif des bons associatifs. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le montant des subventions pour l'année 2025 de ces bons associatifs s'élève, pour 1 139 bons, à 17 085 €.

Intervention de M. le Maire

Ce qui veut dire concrètement que 1 139 Brondillants ont bénéficié de ces bons.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 44 :

VIE ASSOCIATIVE

Convention 2026 avec l'association AMELY pour les permanences d'accès au droit à la Maison de la Justice et du Droit de Bron

RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire

Intervention de M. le Maire

La commune de Bron sollicite par le biais de l'association AMELY la mise en place de permanences d'accès au droit à destination des usagers au sein de la Maison de Justice et du Droit de Bron.

Ces permanences juridiques seront assurées par un juriste confirmé uniquement sur rendez-vous.

La convention entre AMELY et la commune de Bron sera conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, renouvelée par reconduction expresse des parties. La Ville s'engagera à verser en deux fois la somme de 16 000 € à AMELY pour la réalisation de cette action.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** la subvention allouée à l'association AMELY pour l'année 2026 à 16 000 € ;
- **M'AUTORISER** à signer la convention entre la Ville et AMELY.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 45 :

MODIFICATION DE TARIFS

SPL Le Service Funéraire – Tarifs applicables pour l'année 2026

RAPPORTEUR : Mme Jacqueline PALLUY

Intervention de Mme Jacqueline PALLUY

En date du 3 novembre 2025, la commune de Bron a délégué à la Société Publique Locale Le Service Funéraire le service extérieur des pompes funèbres.

Conformément à l'article 20, la SPL propose au délégataire ses tarifs pour l'année suivante. Aussi, le Conseil d'administration de la SPL, lors de sa séance du 7 octobre 2025, a décidé d'appliquer au 1^{er} janvier 2026 une augmentation de ses tarifs de 1 %, à l'exception des cercueils dont les prix restent figés. L'augmentation a eu lieu par rapport au prix des carburants, mais 1 %, ce n'est pas grand-chose.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les tarifs proposés par la SPL Le Service Funéraire tels qu'ils figurent dans le document annexé.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 46 :

POLITIQUE DE LA VILLE

Convention de mise à disposition et de partenariat pour la gestion d'un îlot nature

RAPPORTEUR : Mme Évelyne BRUNET

Intervention de Mme Évelyne BRUNET

Merci M. le Maire, chers collègues,

Afin d'améliorer l'environnement du quartier Terraillon, notamment à l'angle de la rue Jean Lurçat et de la rue Suzanne Melk, nous avons créé avec la Métropole un îlot nature. Cet îlot est géré par l'association RIB et pour cela, nous faisons une convention exclusive, on leur a donné 3 ans d'utilisation, ainsi qu'une subvention. Cela permettra d'avoir l'attribution des parcelles, la gestion de l'eau et du poulailler par RIB. Et nous souhaitons de l'autonomie pour les utilisateurs.

Nous poursuivons avec une convention de 3 ans avec RIB.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ?

Monsieur BOUABDALLAH.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Merci M. le Maire, Mesdames, Messieurs,

A travers cette délibération, j'ai l'occasion de rendre hommage à André CHAZALETTE qui fut conseiller municipal délégué de 1989 à 2001 et qui s'est profondément engagé dans notre ville.

En 1992, il a porté un projet emblématique à Bron, la régie Réussir l'Insertion à Bron, RIB. Cette régie avait et a toujours pour vocation de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants, notamment dans les deux quartiers QPV de notre territoire. C'est une bonne chose de leur confier la gestion de l'îlot, André CHAZALETTE tenait particulièrement à l'ancrage local, de la régie à Bron Parilly à d'autres engagements associatifs, il a toujours cherché à être au plus près des réalités et des besoins des Brondillants.

L'idée fondatrice de RIB est simple et essentielle, en facilitant l'accès à l'emploi, en accompagnant les parcours sociaux et en soutenant l'insertion dans la vie locale. Aujourd'hui encore, RIB continue d'exister et de se développer grâce à d'autres femmes et hommes engagés, leur action montre que l'initiative d'André CHAZALETTE a eu un impact durable et structurant pour notre ville.

Dans le contexte actuel marqué par des tensions économiques et sociales, ces actions d'insertion et les opérations de renouvellement urbain demeurent des leviers indispensables pour améliorer l'emploi, l'inclusion, le lien social et la qualité et le cadre de vie des Brondillants.

Merci.

Intervention de Mme Évelyne BRUNET

Je vous remercie d'avoir rendu hommage à M. CHAZALETTE, en effet sa mission première était l'insertion, c'est toujours dans les rôles de RIB de faire de l'insertion via des médiateurs et sur l'îlot nature on a des permanences de médiateurs. On associe le bien-être, l'environnement et l'emploi.

Intervention de M. le Maire

J'ai remercié Jacques CHAMPIER, mais évidemment un immense merci à Grégory qui, j'espère, ne m'en voudra pas, merci pour ces nombreuses heures passées au bord de tous les terrains de Bron.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 47 :

HABITAT

Avenant à la Convention de participation financière au Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire

Intervention de M. le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2018 la Métropole de Lyon s'est dotée d'un POPAC, cadre partenarial réunissant les communes concernées, l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Métropole afin de conduire des missions de veille et d'accompagnement des copropriétés repérées comme étant fragiles.

Afin de poursuivre les actions préventives et de préparer la future phase du programme POPAC 2025-3030, la Métropole de Lyon a souhaité proroger le dispositif actuel d'une année. Cette prorogation a pour objectif de finaliser les accompagnements en cours et de réaliser des diagnostics multicritères sur plusieurs copropriétés susceptibles d'intégrer une future opération programmée d'amélioration de l'habitat à compter de 2026.

Le dispositif POPAC est financé à 50 % par l'ANAH, 25 % par la CDC, le reste à charge se répartit entre la Métropole de Lyon pour 80 % et les communes concernées à hauteur de 20 %. Dans le cadre de cette prorogation, l'ANAH renouvelle son soutien dans les mêmes conditions que la convention triennale initiale, néanmoins la CDC ne s'inscrit dans cette prorogation. Le montant de la subvention CDC annuelle sera donc réparti entre la Métropole et les communes.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **M'AUTORISER** à signer l'avenant à la convention de participation financière au POPAC pour l'année 2025 ;
- **M'AUTORISER** à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cet avant.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 48 :

FONCIER

Cession de parties des parcelles E 532 et E 957 situées square Laurent Bonnevay au profit de la Métropole de Lyon pour la réalisation du lot B de la ZAC Bron Parilly

RAPPORTEUR : Mme Évelyne BRUNET

Intervention de Mme Évelyne BRUNET

Merci M. le Maire. L'ANRU de Parilly a commencé, si certains sont passés, vous avez pu voir que le parking et l'ex-local LMH ont été démolis.

Dans ce cadre, nous continuons le travail et derrière ces démolitions, vous avez tout un espace inutile, la parcelle E 532 et E 957 dont nous allons céder une partie à la Métropole pour en faire des espaces économiques et d'activité. Il a été décidé que la cession se fera au prix de 57 €/m², soit 71 421 € auxquels il convient d'ajouter la TVA estimée à 14 294,20 €, soit un montant total de 85 705 €, conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de la cession au profit de la Métropole de Lyon d'une partie des parcelles E 532 et E 957 à diviser situées square Laurent Bonnevay, d'une superficie d'environ 1 253 m² pour un montant de 85 705,20 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents, pièces et actes nécessaires à la réalisation de cette cession notamment l'acte authentique notarié ou administratif.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 49 :

FONCIER

Transfert de propriété, à titre gratuit, à la Métropole de Lyon d'une partie de la Place de la Liberté

RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, Maire

Intervention de M. le Maire

Mesdames, Messieurs,

La commune de Bron est propriétaire depuis les années 1930 de la Place de la Liberté relevant de son domaine public. Cet espace de près de 20 000 m² situé en plein cœur de ville accueille le marché hebdomadaire et sert en dehors des jours de marché de zone de stationnement d'environ 400 places.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi MAPTAM du 25 janvier 2014, la compétence en matière de voirie et notamment la gestion des places publiques a été transférée à la Métropole de Lyon. Afin de se conformer au cadre législatif instauré par cette loi, il convient de procéder au transfert à titre gratuit de la propriété de la place.

La Métropole de Lyon et la Ville de Bron portent un projet de requalification de la Place de la Liberté dont l'objectif est d'offrir un espace public plus convivial, plus attractif, surtout plus végétalisé au bénéfice des habitants.

Dans un premier temps, le projet prévoit l'aménagement par la Métropole de Lyon de la partie est et nord de la place avec notamment la création d'un mail piéton reliant la place Weingarten au sud à l'avenue Camille Rousset au nord entre les platanes, ainsi que la végétalisation de l'ensemble.

Ce projet nécessite une régularisation foncière des parties de la place concernée. Pour ce faire, un document d'arpentage a été dressé par le cabinet de géomètre-expert Ratelade afin d'identifier les deux emprises foncières à transférer à la Métropole pour une superficie d'environ 4 789 m² conformément au plan annexé.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le transfert de propriété auprès de la Métropole de Lyon de deux parcelles à détacher de la Place de la Liberté ;
- **M'AUTORISER** à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

C'est l'occasion de remercier les élus et les services qui nous ont permis de démarrer les travaux que l'on attendait depuis des années, voire des décennies. Nous aurons une très belle place d'ici 2-3 ans.

DÉLIBÉRATION N° 50:

FONCIER

Conclusion d'un projet de bail professionnel avec la SCM Pergaud pour l'exploitation d'un pôle médical situé 14 rue Louis Pergaud

RAPPORTEUR : Mme Martine CHAREYRE

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci M. le Maire. Mesdames, Messieurs,

La commune de Bron est propriétaire d'un local professionnel situé au 14 rue Louis Pergaud dans le Quartier prioritaire de la ville Terraillon. Ce bien est d'une superficie de 324 m² et suite à son incendie, ces locaux ont été aménagés afin d'accueillir un pôle médical pluriprofessionnel.

La Société Civile de Moyens Pergaud, regroupant des professionnels de santé, occupe ce local depuis 1^{er} juin 2024, date de la livraison dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Il convient désormais de pérenniser leur présence par la signature d'un bail professionnel à compter du 26 décembre 2025, commençant à courir le 27 décembre.

Ce projet de bail professionnel à conclure avec la SCM Pergaud prévoit un loyer annuel de 25 919,20 € hors charges, payable en quatre termes égaux et échus de 6 479,75 €.

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet de bail professionnel avec la SCM Pergaud pour l'exploitation de ce pôle médical au 14 rue Louis Pergaud.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des interventions ? *Pas d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 51:

URBANISME

Accord transactionnel avec la SCI YAYLA

RAPPORTEUR : M. Raphaël SULTANA

Intervention de M. Raphaël SULTANA

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

La délibération qui vous est proposée est emblématique de l'action que nous avons souhaité mener depuis 2020 en matière de lutte contre les infractions d'urbanisme. Je ne vais pas en faire une lecture exhaustive, mais plutôt rappeler l'esprit.

En l'espèce, un pétitionnaire obtient en 2022 l'autorisation d'aménager 5 logements, il en réalise 11. Il dépose ensuite une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux. J'insiste sur les termes « achèvement et conformité ». Or, non seulement le nombre de logements réalisés n'était pas conforme, mais plusieurs autres points, en particulier le traitement des espaces verts, ne correspondaient pas à l'autorisation délivrée. Cette déclaration est donc manifestement irrégulière et le pétitionnaire ne pouvait l'ignorer.

La DAACT a été rejetée et les infractions constatées ont donné lieu à un procès-verbal transmis au Procureur. Devant l'absence d'emprise du pétitionnaire à régulariser la situation, les services de la Ville ont décidé d'appliquer la procédure d'astreinte administrative prévue à l'article L. 4048-1 du Code de l'Urbanisme.

Pour information, le plafond de cette astreinte est fixé à 25 000 €, plafond qui a été atteint dans ce dossier. Il a été récemment porté à 100 000 € par la loi n° 2025-11-29 du 26 novembre dernier, ce qui renforcera encore notre capacité d'action face aux contrevenants récalcitrants.

Par ailleurs, et le détail figure dans le corps de la délibération, cette procédure est aujourd'hui contestée devant le tribunal administratif. Pour autant, le contrevenant a souhaité ouvrir des discussions avec la Ville, discussions susceptibles d'aboutir à un terrain d'entente et l'on sait qu'un compromis vaut souvent mieux qu'un mauvais procès. C'est l'objet même de cette délibération qui vous est soumise.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mettre fin par voie de protocole transactionnel aux procédures en cours sous réserve que le contrevenant s'engage à réduire le nombre de logements de 11 à 9, en obtenant une autorisation d'urbanisme conforme aux règles applicables, à réaliser les travaux nécessaires permettant à la Ville de délivrer une attestation de non-contestation de la DAACT, à verser la somme de 25 000 € correspondant au montant total des astreintes administratives prononcées.

Ces engagements sont garantis par une clause pénale de 50 000 € en cas de non-respect.

Dans ce dossier, les services de la Ville ont fait preuve d'une pugnacité à la hauteur de l'enjeu. Il est important de rappeler qu'à Bron, on ne fait pas impunément ce que l'on veut, les règles en urbanisme comme ailleurs doivent être respectées.

Je suis honoré de porter cette délibération aujourd'hui et je vous remercie de bien vouloir l'approuver.

Intervention de M. le Maire

Pour compléter ce que vient de dire Raphaël, c'est une vraie satisfaction parce que depuis 5 ans nous avons mis en place - et je remercie le service urbanisme - la nouvelle politique en matière d'urbanisme, on ne fait plus ce qu'on veut. Avant qu'on arrive, le service urbanisme ne vérifiait pas l'achèvement des travaux et on sait que des personnes sont peu scrupuleuses et ne respectent pas le permis de construire déposé. En allant s'attaquer à celles et ceux qui ne respectent pas le Code de l'Urbanisme, on met en avant celles et ceux qui le respectent. Et ce, d'autant plus auprès de cette personne qui est un professionnel de l'immobilier, raison de plus pour ne rien lâcher et aller le chercher.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur COURT, Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Rémi COURT

Nous avons apprécié que les services de la Ville nous explicitent ce dossier en commission de préparation au Conseil Municipal. Ces commissions préparatoires doivent être un espace de partage de l'information. Nous tenons à les remercier du travail réalisé, comme vous l'avez dit, pour faire respecter les règles communes d'urbanisme définies dans le PLUH.

Il nous semble important que ce travail de l'ombre soit salué et rendu visible, en particulier dans le cadre de ce type de situation. Les citoyens Français sont en attente de transparence et d'action de la part des services publics pour plus de justice et d'égalité.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Nous sommes totalement en phase M. COURT.

Intervention de M. Roger MAZANA

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Notre propos n'est pas de revenir sur les manquements au droit de l'urbanisme que vos services ont constatés et donc sur les contentieux qui s'en sont suivis, dans ce genre de litige les collectivités choisissent couramment de mener les procédures judiciaires jusqu'à leur terme. Nous avons compris que de votre point de vue – et je n'ai pas copié les propos de l'adjoint - cet accord transactionnel relèverait d'un choix qu'il vaut mieux un meilleur accord à l'amiable qu'un mauvais procès. A ce jour, avez-vous un accord préalable que cet accord transactionnel dont nous avons le détail soit validé dans les termes tels que présentés ?

Intervention de M. le Maire

A moins que cela ait bougé aujourd'hui, c'est en cours.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 52:

VOEUX

Vœu présenté par l'élue du « Parti Communiste Français » : Donner les moyens aux communes de mettre en œuvre le principe de décentralisation

RAPPORTEUR : Mme Stéphanie VELLA

Intervention de M. le Maire

Nous en avons fini avec les délibérations et Madame VELLA, pour le Parti Communiste, va nous présenter un vœu intitulé : Donner les moyens aux communes de mettre en œuvre le principe de décentralisation.

Madame VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire.

C'est désormais une triste habitude, quand les finances publiques toussent, ce sont les collectivités locales qui s'enrhument.

Dans le cadre du plan d'austérité de 60 Md€ d'une ampleur sans précédent, le Gouvernement, sans majorité, vient d'annoncer une nouvelle baisse des moyens pour les collectivités territoriales alors même que jamais les Français n'ont eu autant besoin de la proximité, que jamais l'Etat ne s'est autant désengagé sur les communes d'abord, mais aussi les autres collectivités : départements, régions, métropoles, la Métropole de Lyon d'ailleurs qui est la seule collectivité avec un statut particulier.

A travers ces échelons de proximité, ce ne sont pas les différentes administrations territoriales qui sont attaquées, mais bien tous les habitants et l'ensemble des services publics nécessaires à la préservation de la cohésion sociale.

Car encore faut-il le rappeler, le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Après avoir su porter les baisses puis les suppressions successives des différentes taxes, après avoir subi les effets de la crise du Covid, après avoir fait face à l'inflation et l'augmentation inédite des prix de l'énergie, après avoir été progressivement privées de toutes marges de manœuvre financières leur permettant d'assumer leur libre administration prévue par la Constitution, les collectivités locales vont ainsi voir leurs ressources ponctionnées de 4,6 Md€ supplémentaires en 2026.

Les mots ont un sens, les choix impliquent des renoncements et les chiffres en disent long sur le rôle central de l'état de nos collectivités territoriales. 4,6 Md€ en moins, c'est autant de renoncements à faire sur toutes les politiques publiques locales dont nos concitoyens ont tant besoin au quotidien. C'est 1,5 Md€ en moins pour financer les travaux indispensables pour la transition écologique alors que l'urgence climatique est bien là.

Budget après budget, c'est un affaiblissement de nos services publics locaux qui se dessine. Privées progressivement de toutes recettes, nos collectivités locales n'auront plus les moyens de fonctionner et d'assumer leurs missions au service de toutes et tous.

Ne nous y trompons pas, avec elles c'est une part de la démocratie locale et de l'exercice de la souveraineté populaire qui risque également de disparaître.

Nous ne demandons pas moins de décentralisation, mais plus de pouvoirs pour les collectivités et plus de marges dans une période dans laquelle seuls les élus locaux gardent le privilège d'une confiance populaire à travers leur dévouement pour l'intérêt général.

Puisque les collectivités assument de plus en plus de compétences autrefois assurées par l'Etat, nous voulons des dotations en hausse et pérennes permettant de financer les investissements nécessaires pour le climat, mais aussi pour l'ensemble des services publics dont nous avons la gestion tels que les écoles, les structures de petite enfance, la prise en charge des seniors, les transports, l'entretien de la voirie et des espaces publics, la culture, le sport et bien d'autres domaines encore.

C'est pourquoi, chers Collègues du Conseil Municipal, chers Elus, Monsieur le Maire, je vous demande de formuler au nom du Conseil Municipal une demande solennelle qui vise à attirer l'attention du Gouvernement sur l'atteinte que porte la baisse du budget et aux moyens donnés aux collectivités pour la mise en œuvre et le bon fonctionnement d'un service public digne et à destination de l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Madame VELLA, merci.

Y a-t-il des interventions ?

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Mesdames, Messieurs, chère Collègue, Madame VELLA, nous savons que l'Etat tend à faire peser les efforts budgétaires sur les collectivités à défaut de se l'appliquer lui-même ou d'adopter des mesures de redistribution des richesses à l'échelle nationale pour équilibrer les efforts de manière équitable.

Les prévisions pour le budget 2026 sont en effet alarmantes, entre l'augmentation du DILICO, ce nouveau système permettant à l'Etat de ponctionner allègrement les collectivités en piochant dans leurs recettes fiscales pour restituer ces fonds dans quelques années, ou encore l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale des Retraites des agents de collectivités locales, une dépense imposée par l'Etat et qui touche les dépenses obligatoires des employeurs territoriaux. Le fonds de compensation de la TVA était aussi envisagé à la baisse.

Nous dénonçons évidemment ces efforts imposés qui impactent les politiques locales, nos services publics et les agents publics, les fonctionnaires qui font vivre le service public au quotidien dans nos territoires.

Nous voterons pour ce vœu.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Madame VELLA, Madame MOREL, je vous remercie de ce vœu puisqu'il nous a permis de redire dans quel contexte ce mandat 2020-2026 aura été réalisé : crise Covid avec, au-delà d'un coût humain très lourd, un coût financier notamment pour les communes très lourd. Après, vous l'avez dit, il y a eu l'explosion des coûts de l'énergie à cause de la guerre en Ukraine et les villes comme les entreprises, au même titre que nous tous en tant que particuliers, ont vu leurs factures d'énergie exploser. Pour la Ville de Bron, entre les écoles, les gymnases, les bâtiments publics, les piscines et autres, c'était 1,5 à 2 M€ en plus.

Après cela, il y a eu la hausse légitime mais hausse quand même avec la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui représente pour une ville comme Bron 1,2 M€ en plus chaque année de masse salariale. Et comme si cela n'était pas suffisant, vous l'avez rappelé Mme MOREL, depuis un an, nos chers dirigeants au niveau national se sont rendu compte que les caisses étaient vides au niveau de l'Etat et les villes les mieux gérées ont pris cher, excusez-moi l'expression, en voyant des recettes diminuer et des dépenses augmenter.

Ce sont des choses dont il fallait tenir compte et malgré tout cela, nous avons tenu nos objectifs, nous avons augmenté considérablement le niveau d'investissement sans augmenter les impôts, une première depuis 30 ans à Bron. Merci pour cet exposé.

Maintenant, pour répondre à votre vœu, Madame VELLA, chère Collègue, le vœu qui nous est présenté ce soir met en lumière une réalité que chacun d'entre nous constate dans sa commune. Des collectivités locales sont fragilisées par l'instabilité de leurs ressources et par des décisions nationales qui peinent à reconnaître leur rôle essentiel dans la vie quotidienne des Français. Seule nuance, quand vous avez dit tout à l'heure, Stéphanie, que toutes les collectivités baissent les aides aux communes, ce n'est pas vrai au niveau de la Région qui, elle, continue son soutien très important en faveur des villes et notamment de Bron.

Sur ce diagnostic, nous sommes donc totalement en phase, les communes ont besoin de lisibilité, de stabilité, d'un Etat qui assume pleinement ce que représente le service public de proximité, des écoles entretenues, des rues sûres, des équipements sportifs et culturels accessibles et d'un accompagnement social qui ne laisse personne au bord du chemin. Mais pour que cet accompagnement soit durable, il doit reposer sur une gestion responsable. Or, la défense des services publics locaux ne peut pas se traduire par de nouveaux prélèvements ou par un endettement supplémentaire qui pèserait notamment sur les générations futures.

C'est pourquoi, chère Stéphanie, la majorité municipale propose un amendement à votre vœu visant à préciser le cadre dans lequel nous souhaitons voir évoluer ces discussions nationales. Notre amendement ajoute que :

« Le Conseil Municipal de Bron estime indispensable que la protection des moyens des collectivités territoriales s'accompagne d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de l'Etat afin que le soutien aux communes ne conduise ni à une hausse de la fiscalité ni à une aggravation de la dette publique.

La Ville de Bron appelle ainsi à recentrer l'action de l'Etat sur ses missions essentielles et à garantir des ressources locales stables et pérennes, sans alourdir la charge pesant sur les contribuables. »

Autrement dit, oui nous devons défendre les communes, obtenir des ressources à la hauteur des responsabilités toujours plus nombreuses qui nous sont transférées, mais cela doit se faire sans augmenter les impôts et sans repousser la charge financière sur les Français.

Si cet amendement est adopté, la majorité municipale votera votre vœu car nous partageons l'objectif : défendre la commune, la proximité, le service public local, mais dans un cadre de responsabilité budgétaire.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Evidemment, Monsieur le Maire, on ne peut être que d'accord avec une gestion rigoureuse, mais j'ai envie de dire, il manque un point dans votre amendement. Oui, il ne faut pas que ça retombe sur les contribuables, mais oui à une vraie justice fiscale, avec une lutte déterminée contre l'optimisation fiscale, puisqu'on ne peut pas dire évasion fiscale, qui représente près de 80 Md€ par an de manque à l'Etat, ainsi on pourrait peut-être y arriver.

Je vous propose un deuxième amendement pour ajouter la justice fiscale.

Intervention de M. le Maire

Après, on peut ajouter...

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Je suis d'accord, on ne va pas aller dans l'escalade...

Intervention de M. le Maire

Voulez-vous que je redise ce que l'on propose ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Non. J'ai bien entendu, je suis d'accord avec votre amendement, je reformule juste votre propos pour le public. Il y a de l'argent, il faut juste aller le prendre là où il est.

Intervention de M. le Maire

Stéphanie, je pense que nous sommes en phase, mais ce que vous avez évoqué fait partie de certaines pistes, mais il y en a d'autres aussi. Je pense qu'on continuera à débattre dans un autre endroit à un autre moment, mais vous êtes d'accord sur le fait de dire que par principe, on n'augmente pas les impôts.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Non, là pour le coup je ne suis pas d'accord.

Intervention de M. le Maire

Je reformule.

« Le Conseil Municipal de Bron estime indispensable que la protection des moyens des collectivités territoriales s'accompagne d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de l'Etat afin que le soutien aux communes ne conduise ni à une hausse de la fiscalité ni à une aggravation de la dette publique. »

On est d'accord sur le fait que, par principe, nous sommes contre l'augmentation de l'impôt et contre l'aggravation de la dette publique ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Pas tout à fait, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Je ne suis pas étonné parce que, je ne sais plus qui parmi vos collègues nous avait reproché de ne pas avoir augmenté les impôts donc je suis moins surpris.

La question est : êtes-vous d'accord avec le fait qu'idéalement il ne faut pas de hausse de la fiscalité ni d'aggravation de la dette publique ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Non, je ne suis pas tout à fait d'accord. Je reformulerais, mais comme on ne peut pas reformuler, je ne vais pas pouvoir accepter votre amendement.

Il faut une fiscalité juste. Oui, le contribuable de classe moyenne et de classe populaire n'a pas à subir cette augmentation d'impôt et ce n'est pas chez eux qu'il faut aller chercher l'argent. Non, les grands patrons des groupes du CAC 40 doivent payer leurs impôts comme tout le monde.

Intervention de M. le Maire

On peut entrer dans le débat, mais les grands groupes créent de la richesse et de l'emploi.

Stéphanie, on vit un moment historique où nous sommes prêts à voter un vœu du Parti Communiste. Nous les Gaullistes et les Communistes ont à quant même une histoire commune. La symbolique est importante.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Alors acceptez-le tel qu'il est. La symbolique est là.

Intervention de M. le Maire

Non, vous m'en demandez quand même beaucoup.

On est d'accord, vous acceptez l'ajout ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Non, pas en l'état, Monsieur le Maire. Désolée.

Intervention de M. le Maire

Que voulez-vous ajouter ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

On en reparle en février.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Monsieur le Maire, si vous voulez proposer un amendement, vous pouvez nous le transmettre à l'avance par écrit, cela nous permettrait d'en débattre entre nous.

Cela s'appelle juste « préparer les choses », merci.

Intervention de M. le Maire

Honnêtement, je ne pense pas que ce soit à la hauteur, Madame MOREL, parce que c'est tellement pointilleux, on est là sur un débat de fond.

Je pense qu'on est tous d'accord sur le fond, Stéphanie, nous sommes prêts à voter votre vœu, il faut juste ajouter « sous condition qu'il n'y ait de hausse d'impôt ni d'aggravation de la dette publique ».

Vous êtes en train de dire « nous, les augmentations des impôts ou le creusement de la dette, c'est quelque chose qu'on peut accepter ».

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Non, Monsieur le Maire, on ne va pas débattre trop longtemps parce que j'ai l'impression que nos collègues en ont marre, où alors vous vous ennuyez tout le long et du coup on se réveille.

Sur l'augmentation d'impôt, mon propos est très clair. Ceux qui doivent payer leurs impôts doivent les payer au même titre que le contribuable lambda. Aujourd'hui, soyons très clairs, je vous parle de justice fiscale parce qu'il y a un système d'optimisation fiscale qui fait que bon nombre de nos contribuables ne payent pas leurs impôts correctement.

Intervention de M. le Maire

A ce moment-là, on peut ajouter aussi tellement de sous-conditions, il y a d'autres niches à aller chercher, des abus il y en a partout, pas uniquement au niveau des grands patrons, il y a aussi de la fraude ailleurs et vous le savez très bien.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Monsieur le Maire, soit vous le votez en l'état..., après je ne vous en tiendrai pas rigueur, on sera toujours amis.

Intervention de M. le Maire

Stéphanie, ne tombons pas dans la petite politique politicienne. Sur votre vœu, il n'y a rien à changer sauf... il faut que ce soit inscrit dans le marbre. Je rappelle que cette année, je ne sais plus qui autour de vous nous a reproché de ne pas avoir augmenté les impôts.

Si vous nous laissez une minute de réflexion, on ajoutera le mot qui va bien et comme ça, on partira heureux et comblés tous ensemble. On fait une suspension d'une minute.

(*La séance, suspendue à 19 heures 38, est reprise à 19 heures 39.*)

Intervention de M. le Maire

Ce que je vous propose : « Afin que le soutien aux communes ne conduise ni à une hausse de la fiscalité ni à une aggravation de la dette publique, tout en cherchant la plus grande équité fiscale. »

On est quand même dans le pays qui taxe le plus les entreprises.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Non, Monsieur le Maire, acceptez mon vœu tel qu'il est.

Intervention de M. le Maire

On arrête.

Vous reconnaissiez que vous êtes pour les augmentations d'impôt et pour que la dette se creuse.

Qui vote pour ? Qui vote contre ?

On vote contre.

Vœu rejeté.

Après délibération, le Conseil Municipal REJETE A LA MAJORITE le vœu de Mme VELLA.

Ont voté pour :

LISTE « SOCIALISTES, ECOLOGIQUES ET CITOYEN.NE.S »

M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA.

LISTE « LES ECOLOGISTES »

Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT.

LISTE « PCF »

Mme Stéphanie VELLA

Ont voté contre :

LISTE "BRON 2020 PROTEGER RESPIRER"

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET,

LISTE "EN AVANT BRONDILLANTS"

Mme Anne-Lise LANSIQUE, M. Stevens BOBI,

Merci au public, passez de bonnes fêtes de Noël et à bientôt.

(La séance est levée à 19 heures 41.)

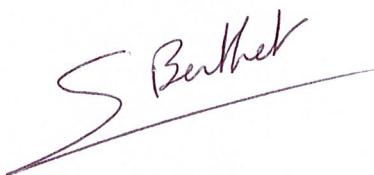
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

Président de séance,



Jérémie BREAUD

Secrétaire de séance,



Sandrine BERTHET